

# SICAD

## Systeme d'Information et de Communication Administrative

ANNEXE N° 3-5

### GUIDE DU CITOYEN

#### Case Réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence :** Arrêté du Ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes  
du .....jort n° ..... du .....

**Organisme :** Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes  
(Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant)

**Domaine de la prestation :** Encouragement à l'emploi des jeunes

**Objet de la prestation :** Prise en charge partielle par l'Etat des frais de déplacement et d'hébergement des demandeurs d'emploi pour répondre à des offres d'emploi ou pour participer à des actions d'adaptation ou à des concours de recrutement dans une région autre que celle de la résidence

#### Conditions d'obtention

- Inscription dans un bureau d'emploi et de travail indépendant
- Existence d'une offre d'emploi à satisfaire, ou participation à une action d'adaptation ou à un concours national de recrutement, dans une région autre que celle de la résidence du demandeur d'emploi

#### Pièces à fournir

- Une copie de la carte d'identité Nationale
- Copie d'une convocation pour répondre à une offre d'emploi ou pour participer à une action d'adaptation ou pour participer à un concours national de recrutement

<b>Etapes de la prestation</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Délais</b>
- Dépôt de la demande - Etude et approbation	- Bureau de l'emploi et du travail indépendant - Direction générale de l'Agence	24 heures

### **Lieu de dépôt du dossier**

Tout bureau d'emploi et de travail indépendant

### **Lieu d'obtention de la prestation**

Tout bureau d'emploi et de travail indépendant

### **Délai d'obtention de la prestation**

24 heures

### **Références législatives et réglementaires**

- Circulaire n° 30 du 12 juin 1999 relative au manuel des procédures du fonds d'insertion et d'adaptation professionnelle (FIAP)